

IMPORTANT

Ceci est votre formulaire

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2023

Selon le règlement en vigueur, les producteurs qui ont l'intention de mettre en marché du bois pour la prochaine année, doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le 15 octobre de l'année en cours. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande seulement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs. Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent. De plus, toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter la production.

Nous vous incitons grandement à remplir le formulaire de demande sur notre site internet à www.spbsaglac.qc.ca

Nom : _____ No producteur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ No téléphone : _____

Courriel : _____ **RETOURNEZ PAR COURRIEL OU PAR LA POSTE :** vallee.mc@spbsaglac.qc.ca
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
3635, RUE PANET, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 8T7

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

Produits			Quantité en m ³ par essence et longueur					
			2,80 m 9 pi 2 po	3,17 m 10 pi 5 po	3,80 m 12 pi 6 po	5,04 m 16 pi 7 po	5,5 m 18 pi	Longueur d'arbre
Résineux	Sciage	Épinette						
		Sapin						
		Pin gris						
Feuille	Panneaux	Tremble						
	Sciage	Tremble						
	Pâte	Tremble						

LA SUPERFICIE RÉCOLTÉE EST-ELLE SUPÉRIEURE À 4 HA D'UN SEUL TENANT ? ■ OUI ■ NON

Pour toute coupe supérieure à 4 hectares d'un seul tenant, vous devez vous assurer de détenir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier et nous faire parvenir les documents au besoin. En tout temps, vous devez être conforme à la réglementation municipale.

ENGAGEMENT AUX PRINCIPES DE FORESTERIE DURABLE

Dans le but de satisfaire les exigences de nos clients et de favoriser l'atteinte de nos objectifs, il est important d'obtenir l'engagement environnemental de chaque producteur.

« Je confirme mon adhésion aux principes de foresterie durable et m'engage à employer les meilleures pratiques de gestion, notamment en ce qui a trait au maintien de la santé et de la productivité de la forêt ainsi qu'à la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des espèces menacées ou vulnérables, des sites d'intérêt particulier et des paysages lors de mes opérations. Pour assurer la mise en œuvre des principes de foresterie durable, je confirme avoir les qualifications nécessaires pour respecter les exigences des acheteurs ou encore, je m'engage à recourir aux services d'un exploitant forestier qualifié pour réaliser les travaux et à prendre connaissance des politiques d'approvisionnement en fibre en vigueur. »

Je confirme Signature : _____ Date : _____



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquièrre (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418 542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Télééc.: 418 542-4046
Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique et impression :
Les Imprimeurs Associés
Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 800 exemplaires

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 25 • Numéro 2 [Automne 2022]

VERS DES ENTENTES MIEUX ADAPTÉES AU CONTEXTE

Les deux dernières années plutôt tumultueuses que nous venons de vivre auront fait passer le marché du bois d'œuvre d'un extrême à l'autre. Au tout début de la pandémie, les mesures strictes de confinement ont provoqué un arrêt presque complet de l'activité économique en Amérique du Nord, entraînant ainsi une baisse drastique de la demande en bois rond et une grande incertitude dans l'industrie forestière. Fort heureusement, peu de temps après, ces mêmes mesures de confinement combinées aux investissements sans précédent des gouvernements pour relancer et maintenir l'économie ont eu un effet spectaculaire sur les investissements en rénovation et en construction en Amérique du Nord. Ce qui a permis à l'industrie forestière de connaître des niveaux records de la demande en bois d'œuvre ainsi que des prix obtenus. Toutefois, même durant cette période d'effervescence, les marchés sont demeurés nerveux et volatiles suite à l'incertitude générée par l'évolution de la pandémie.

D'un autre côté, l'injection massive d'argent dans l'économie par les gouvernements au cours des deux dernières années, associée aux nombreux bris dans les différentes chaînes de production dus aux arrêts de production provoqués par la pandémie, ont entraîné l'économie nord-américaine dans une spirale inflationniste jamais vue dans les trente dernières années. De plus, cette conjoncture a été exacerbée au cours des derniers mois par l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a créé un bouleversement sur les marchés du pétrole, entraînant une augmentation vertigineuse du prix des carburants. Voilà le contexte dans lequel nous avons dû évoluer dans les deux dernières années.

Sur le terrain, les producteurs ont fait face à une hausse spectaculaire des prix de plusieurs intrants, dont principalement le carburant, qui a un effet négatif sur la rentabilité de leurs opérations et plusieurs se sont questionnés sur la pertinence de maintenir leur production dans l'état actuel des choses. Malheureusement, la plupart des ententes que nous avons conclues avec nos clients avaient été négociées avant la pandémie et ne tenaient pas compte de cette nouvelle réalité. Ce qui laissait présager une baisse importante des volumes récoltés si aucune mesure n'était prise.

Il a donc été décidé de rencontrer chacun de nos clients afin de discuter de l'importance d'adapter nos ententes aux nouveaux enjeux auxquels nous faisons face. D'abord, il fallait tenir compte que les prix du bois d'œuvre peuvent atteindre des niveaux records et que les producteurs doivent pouvoir en retirer aussi des bénéfices. Nous avons donc mis en place de nouvelles échelles de prix qui captent mieux les hausses du prix du bois d'œuvre. Par la suite, il fallait aussi y intégrer des mesures pour assurer la rentabilité des opérations malgré les variations du prix des carburants afin de maintenir notre niveau de production.

La réception a été positive pour la plupart de nos clients et nous avons convenu de modifier nos ententes afin de mieux refléter cette nouvelle réalité. Nous avons donc inclus dans celles-ci des clauses qui compensent les producteurs et les transporteurs en fonction de la variation du prix des carburants et mis en place de nouvelles échelles de prix mieux adaptées au contexte actuel du marché du bois d'œuvre. Ce qui devrait corriger quelques lacunes de nos anciennes ententes et améliorer nos conditions de production au cours des prochains mois.

Nous avons appris dans les derniers mois que nul ne peut prédire avec certitude l'avenir et le comportement du marché du bois à court et moyen terme mais nous sommes maintenant mieux outillés pour faire face aux soubresauts de l'économie.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

INVITATION
JOURNÉE FORESTIÈRE
« Un rendez-vous en pleine nature » 2022

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022
À COMPTER DE 9H00

Au programme cette année

- Exposition d'équipements forestiers
- Démonstrations diverses
- Prix spécial pour visiter la caverne

PLUSIEURS PRIX DE PARTICIPATION
Entrée gratuite
Service de restauration sur place

ENDROIT :
LE TROU DE LA FÉE
Chemin Trou de la fée, 7^e avenue
Desbiens

POUR INFORMATION : 418 542-5666

TIRAGE D'UNE SCIE À CHAÎNE

PARC LE TROU DE LA FÉE

PERSPECTIVES DE MISE EN MARCHÉ Automne 2022 - Hiver 2023

Le secteur du bois d'œuvre et des panneaux se porte assez bien malgré un important recul des prix sur les marchés nord-américains. La demande des acheteurs pour du bois rond provenant de la forêt privée demeure forte et les producteurs peuvent en profiter pleinement. Tous ceux qui veulent produire du résineux et du tremble cet automne ou en 2023 sont donc invités à faire une demande de contingent de mise en marché. Nous vous suggérons fortement d'utiliser le formulaire électronique accessible sur notre site internet au www.spbsaglac.qc.ca ou encore remplir celui joint à ce journal et nous le faire parvenir par la poste ou par courriel.

LE MARCHÉ DU RÉSINEUX

Les producteurs peuvent produire du bois destiné au sciage sans restriction puisque de forts volumes sont déjà garantis par contrat. De plus, votre organisation a conclu de nouvelles ententes avec Groupe Lignarex, Scierie Girard et a modifié le contrat avec Produits forestiers Résolu afin de permettre aux producteurs de profiter de meilleurs prix lorsque les conditions de marché du bois d'œuvre sont exceptionnelles.

LE MARCHÉ DES FEUILLUS

Le marché du tremble destiné aux panneaux est ouvert et les producteurs peuvent produire les quantités qu'ils souhaitent. L'usine de Chambord opère à pleine capacité et a besoin de l'ensemble du bois des producteurs pour son approvisionnement. Des investissements supplémentaires sont en cours de réalisation afin de maximiser l'utilisation de la fibre, ce qui confirme que West Fraser mise à long terme sur cette usine pour la production de panneaux gauffrés.

COMPENSATION POUR LE CARBURANT DIESEL AUX PRODUCTEURS

Des ententes de compensation de carburant diesel pour les opérations de récolte ont été conclues avec plusieurs scieries de la région afin de tenir compte des augmentations fulgurantes du prix du diesel. Des compensations ont déjà été versées aux producteurs depuis mai dernier pour le bois résineux livré à l'ensemble des scieries et seront versées dorénavant à tous les mois selon la variation du prix du carburant diesel. Les compensations pour mai ont été de 1,85\$/m³ et juin de 2,85\$/m³. Le montant des compensations est basé sur le prix moyen du diesel du mois précédent la livraison. Des discussions sont en cours avec West Fraser afin que les producteurs puissent être compensés également pour le tremble livré à Chambord. À suivre!

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché



Normes de préparation et de façonnage

- **Essences :** Tremble
- **Longueur fixe :** 2.54 m (8 pi 4 po) (100 po)
- **Tolérance de ± 5 cm** sur la longueur des billes (± 2 po)
- **Diamètre Fin bout :** 9.1 cm (3.5 po) sous écorce
 - o Aucun arbre mort ou chicot
 - o Aucune Fourche
 - o Nœuds au ras du tronc
 - o Aucune charnière d'abattage, étoile, fendu, racine
 - o Bille raisonnablement droite

Journée forestière pour les propriétaires de boisés du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous invite à sa traditionnelle journée forestière annuelle. Nous comptons sur votre participation puisqu'elle a contribué, d'année en année, à la réussite de cet événement.

Cette journée se tiendra le 10 septembre 2022 à compter de 9 h au
« **Trou de la Fée de Desbiens au Lac-Saint-Jean** »

ACTIVITÉS AU PROGRAMME



Vous pourrez participer aux différents ateliers et activités. Des kiosques et exposants seront partout sur le site. Vous pourrez aussi profiter des démonstrations de machinerie forestière adaptée à la forêt privée. De plus, le superbe site du Trou de la Fée sera accessible aux visiteurs moyennant un prix réduit mais la journée forestière sera avec entrée gratuite pour tous. Nous vous attendons en grand nombre.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer!
Au plaisir de vous y rencontrer!



Normes de préparation et de façonnage

- **FAÇONNAGE :**
Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille
- **EMPILEMENT :**
Gros bouts du même côté
- **BILLES DE PIED :**
Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie
Aucune charnière d'abattage
Encoche d'abattage (moins de 2 po)
- **TRONC :**
Aucune bille de blocage (baïonnette, chancre, fourche, tordu et courbe excessive)
- **ÉBRANCHAGE :**
Aucune branche dans les empilements
Nœuds au ras du tronc
- **DIAMÈTRE FIN BOUT :**
6 cm
- **ÉTAT DU BOIS :**
Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons
Aucun corps étranger (sable, fil métallique, clou, etc.)
Aucun bois de champs avec nœuds excessifs
Aucun arbre fendu
- **DÉMÊLAGE :**
Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison
- **St-Félicien :** 5.50 m, 2.80 m et longueur d'arbre
- **Mistassini :** 5.04 m
- **Girardville :** 5.04 m
- **La Doré :** 5.04 m
- **St-Thomas :** 5.50 m, 2.80 m

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2.56 m (laisser-porter) en mélange dans l'empilement pour les usines de La Doré, St-Félicien, St-Thomas et Girardville. Pour Mistassini les billes de 2.56 m provoquent des blocages à l'usine donc le minimum pour cette usine est de 3.10 m
- Diamètre maximum de 38 cm sauf pour Mistassini 60 cm. Marquer les billes > que 38 cm avec un dièse (#) à la peinture et ces billes doivent être façonnées obligatoirement en 5.04 m de longueur dans un empilement distinct.

FORMATION DISPONIBLE 2022

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre. Pour plus d'information, communiquez avec **Marc-André Dion** au 418 542-5666 poste 252.

TITRE	DURÉE	PRIX
Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne	7 h	25 \$
Techniques d'abattage	12 h	40 \$
Initiation au GPS	7 h	55 \$
Fiscalité forestière	7 h	45 \$
Formation sur la débroussailleuse	12 h	40 \$
Formation en acériculture		
Aménagement des érablières	7 h	45 \$
Cuisson et transformation	14 h	75 \$
Initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers	7 h	25 \$
Produits forestiers non-ligneux	7 h	25 \$
Introduction à la forêt privée	4 h	25 \$

NOUVELLE VERSION DU GUIDE DES SAINES PRATIQUES

Nous sommes heureux de vous annoncer la publication de la 5^e édition révisée du Guide terrain des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Ce guide est destiné aux propriétaires de boisés ainsi qu'aux entrepreneurs forestiers afin de promouvoir les mesures d'atténuation des impacts environnementaux lors de leurs interventions en forêt. Réalisé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) avec la collaboration de plusieurs partenaires dont notre organisation, le guide contient une multitude de recommandations portant sur la construction de chemins, l'aménagement de traverses de cours d'eau, la récolte de bois, la protection et l'aménagement des habitats fauniques ainsi que la sécurité au travail.

Dans les nouveautés de cette 5^e édition, notons la mise à jour de la section sur les lois et règlements à la suite de l'adoption de récentes réglementations environnementales et une bonification de la section sur la récolte de bois dans les milieux humides. Les références aux outils et documents complémentaires ont également été révisées.

Vous savez l'importance que nous accordons au Guide des saines pratiques comme outil principal pour remplir notre rôle de sensibilisation environnementale. Il s'agit d'un des seuls moyens dont nous disposons pour fournir à tous nos membres l'essentiel de l'information qu'ils doivent connaître avant la réalisation de travaux sur leur propriété forestière. C'est pourquoi nous vous faisons parvenir une copie imprimée du guide, lequel est aussi disponible en ligne sur notre site internet. Nous vous invitons donc à vous y référer aussi souvent que possible.

AVANCEMENT DES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

Notre organisation a participé à la réalisation des PRMHH avec les MRC de la région, notamment au niveau de l'élaboration des objectifs au printemps dernier. Ces plans seront un outil pour favoriser un aménagement et un développement cohérents avec la nouvelle réglementation. Ils devraient être déposés cet automne. Nous vous tiendrons au courant des développements dans ce dossier.

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental